



## **SIVOS Abc**

**1, rue du Régiment  
de la chaudière  
14610 COLOMBY ANGUERNY**

Le secrétariat est ouvert tous les  
matins sauf le mercredi de 8h00  
à 12h00.

Le bureau du SIVOS est fermé du  
1 au 21 août 2026

[sivosabc.secretariat@wanadoo.fr](mailto:sivosabc.secretariat@wanadoo.fr)  
[sivosabc.periscolaire@outlook.fr](mailto:sivosabc.periscolaire@outlook.fr)

**Association des Parents d'Élèves**  
[aperpi14610@gmail.com](mailto:aperpi14610@gmail.com)

<http://aperpi14.over-blog.com/>

**Représentants de Parents d'Élèves**  
[rpe14610@gmail.com](mailto:rpe14610@gmail.com)

L  
I  
V  
R  
E  
T  
  
D'  
A  
C  
C  
O  
M  
P  
A  
G  
N  
E  
M  
E  
N  
T



ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027



***SIVOS abc***

Syndicat Intercommunal  
à Vocation Scolaire  
Anisy et  
Colomby-Anguerny

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations concernant l'organisation des écoles du RPI pour l'année 2026/2027:

- Articulation des temps scolaires et périscolaires.
- Organisation des services, horaires, tarifs, contacts et le règlement intérieur.

Nous vous invitons à conserver ce document pour pouvoir vous y référer tout le long de l'année.

Le site internet du SIVOS abc :

<http://www.sivosabc.fr>

Les membres du SIVOS abc vous souhaitent de bonnes vacances.

## Horaires de classes des 2 sites

Ouverture de la grille 10 minutes avant le début de la classe

### École d'Anisy

|                 | Lundi               | Mardi               | Jeudi               | Vendredi            |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Matin           | 8h50<br>à<br>12h05  | 8h50<br>à<br>12h05  | 8h50<br>à<br>12h05  | 8h50<br>à<br>12h05  |
| Après -<br>midi | 13h45<br>à<br>16h30 | 13h45<br>à<br>16h30 | 13h45<br>à<br>16h30 | 13h45<br>à<br>16h30 |

### École de COLOMBY-ANGUERNY

|                 | Lundi               | Mardi               | Jeudi               | Vendredi            |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Matin           | 8h40<br>à<br>12h10  | 8h40<br>à<br>12h10  | 8h40<br>à<br>12h10  | 8h40<br>à<br>12h10  |
| Après -<br>midi | 13h40<br>à<br>16h10 | 13h40<br>à<br>16h10 | 13h40<br>à<br>16h10 | 13h40<br>à<br>16h10 |

# LES TARIFS

Les factures du SIVOS Abc sont éditées sous forme d'un avis de somme à payer adressé aux familles par le Service de Gestion Comptable Val et Littoral.

Trois Modes de règlement possibles :

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à adresser directement au SGC Val et Littoral à Caen.
- Par prélèvement automatique. Pour cela, il est nécessaire de fournir au secrétariat du Sivos Abc un relevé IBAN avec le dossier d'inscription.
- Par virement bancaire, grâce au site payfip de la Trésorerie.

A la demande du SGC Val et Littoral, les factures dont le montant est inférieur à 15,00 € ne peuvent être éditées. Les familles utilisant les différents services de manière occasionnelle recevront les factures lorsque ce montant sera atteint ou à la liquidation de l'année scolaire.

Cantine : le tarif du repas est fixé à 4,99 €.

Le prix au couvert est de 2,85 € en cas de panier repas (PAI),

| Garderie Forfait mensuel | Plein tarif                                             | Réduction famille > 2 enfants                               |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Matin                    | 36 €                                                    | 30 €                                                        |
| Soir                     | 47 €                                                    | 41 €                                                        |
| Matin et soir            | 63 €                                                    | 53 €                                                        |
| Garderie occasionnelle   | <u>Jusqu'à 2 garderies</u><br>3€ le matin<br>4€ le soir | <u>A partir de 3 garderies</u><br>5€ le matin<br>7€ le soir |
| Dépassement du temps     | 20 € par enfant                                         |                                                             |

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Admission               | L'admission d'un enfant dans les différents services implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'inscription engage la famille pour l'année entière. Si, pour des raisons personnelles, l'enfant doit être retiré définitivement des services en cours d'année, le responsable légal doit en informer le bureau du SIVOS Abc, par écrit, dans un délai de 15 jours minimum, précédant le départ. Le Président du SIVOS Abc se réserve le droit d'exclure toute personne pour mauvaise conduite, pour non-paiement intégral de ses factures ou pour non-respect répété du règlement. Pourront également s'inscrire à l'école maternelle et aux services périscolaires, les enfants ayant atteint les 3 ans entre le 1 <sup>er</sup> /01 et le 31/03 de l'année civile en cours. |
| Condition d'inscription | Chaque enfant doit être inscrit dans les services qu'il utilise. Pour ce faire, les familles peuvent procéder à une inscription papier (fiche à demander au secrétariat du SIVOS). Tout changement de situation dans les familles ayant des répercussions sur l'organisation (changement d'adresse, personne récupérant l'enfant) doit être signalé au secrétariat. L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année pour chaque enfant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Médicaments             | Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Reprise des enfants     | Seules les personnes autorisées par les parents pourront récupérer les enfants dans les différents services. En cas de changement, une autorisation écrite doit être fournie et présentée au personnel des garderies, cantines et bus. Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Les enfants doivent être récupérés avant 18h30 à la garderie. En cas de retard, le SIVOS Abc prendra contact avec les familles puis procédera à la mise en place de frais de dépassement d'horaire de 20€ par enfant. Des retards répétés peuvent conduire à résilier l'inscription de l'enfant.                                                                                                                                                                                       |
| Cantine                 | Se référer au chapitre « LA RESTAURATION ». Les modifications peuvent intervenir au plus tard 24h ouvrées, avant 10h00. Les modifications d'inscriptions se font auprès du secrétariat dans les mêmes délais. Il ne sera tenu aucun compte des changements indiqués aux écoles ou aux mairies.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Discipline              | Les enfants doivent respecter le personnel et leurs camarades, être polis et disciplinés. Il est important de respecter les règles de vie collective et de partage. En cas de dysfonctionnement, les parents seront contactés et des mesures disciplinaires adaptées seront prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

# LE FONCTIONNEMENT

Le Syndicat Scolaire a vu le jour en Octobre 2000, la volonté politique des élus étant de solidariser les écoles et améliorer les services en simplifiant la gestion.

Ce syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS Abc) regroupe actuellement les communes d'Anisy, Basly et Colomby-Anguerny. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, des transports, de la garderie et du service de restauration scolaire.

Le Syndicat Scolaire a pour objet l'organisation, la gestion du personnel, l'achat et l'entretien de matériel commun aux écoles, la coordination des services scolaires des trois communes.

Le Syndicat est administré par un comité de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Chaque Comité Syndical est représenté par 3 délégués titulaires et 1 suppléant, le Comité élit parmi ses membres un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s.

Le coût de fonctionnement du syndicat est en moyenne de 500 000 €. Ces dépenses sont principalement financées par la contribution des communes associées qui s'élève à 300 000 € par an et la facturation des services aux familles.

Le personnel est composé de 9 personnes en grande partie à temps non complet, qui assurent le bon fonctionnement des services.

Les élus issus des conseils municipaux se réunissent 1 fois par trimestre pour suivre le fonctionnement du Syndicat. Ces derniers assurent cette activité bénévolement dans le plus grand respect et dévouement pour les familles en gardant pour objectif les meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants de nos communes.

**Merci de leur accorder toute votre confiance.**

## ATTENTION

**Les dossiers d'inscriptions  
aux services périscolaires  
sont à renvoyer au  
SIVOS  
impérativement  
avant le 15 mai 2026.**

**IMPORTANT** : Tout  
changement de domicile  
doit nous être signalé.

Les enfants qui rentrent déjeuner à  
leur domicile le midi ne sont pas  
sous la responsabilité du SIVOS Abc  
dès l'heure de la sortie de classe et  
ce jusqu'à la reprise des cours de  
l'après- midi.

Le site [Clic&Miam!](#) permet de consulter les menus de vos  
enfants en temps réel.

Vous pouvez, via le site ou l'application,  
télécharger les menus sous format PDF depuis votre ordinateur,  
smartphone ou tablette !

Pour cela rien de plus simple : créez votre compte.

Code à indiquer lors de votre connexion :

**Colomby-Anguerny : PMM003**

# LA GARDERIE

Trois sites sont réservés à la garderie : ANISY, BASLY et COLOMBY-ANGUERNY.

Les familles choisissent au moment de l'inscription un lieu unique de garderie pour l'année.

- De 7h30 jusqu'à la prise en charge par les enseignants, 10 minutes avant le début de la classe.
- Le soir jusqu'à 18h30.

Les enfants qui ne sont pas en garderie le soir prennent le bus lors de la première rotation pour rentrer directement à leur domicile.

Les familles doivent indiquer quelles personnes sont autorisées à récupérer les enfants à la garderie.

**La journée des enfants est souvent longue ...**

**Pensez à un petit goûter pour le soir.**

# LA RESTAURATION

La restauration est assurée sur chaque site.

L'inscription peut-être à l'année, au mois ou occasionnelle. En cas de modification, les familles préviennent le bureau du SIVOS Abc 24 heures ouvrées, avant 10h00 dernier délai. Sinon, le repas sera facturé.

La cantine accepte les enfants ayant des allergies alimentaires sous réserve de la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le Directeur d'école et le Médecin.

Au besoin, l'enfant apporte alors son repas - le prix du couvert est facturé.

8 personnes sont mobilisées chaque midi entre la préparation, le service, la surveillance des cours et le nettoyage de la salle de restauration.

Le prestataire est la société CONVIVIO basée à AVRANCHES. Ce délégataire livre chaque jour les repas en liaison froide sur chaque site. Les responsables de cantine vérifient les températures à chaque étape (livraison, avant réchauffe et au moment du service).

Le pain est livré par la boulangerie de BASLY.

**A la cantine, les enfants doivent veiller à :**

- S'assurer que tout le monde est suffisamment servi : partage
- Parler d'une voix mesurée
- Parler correctement au personnel et aux camarades : respect
- Manger proprement et laisser leur place en ordre et propre
- Respect du lieu de vie et des personnes qui partagent cet espace
- Goûter ce qui est proposé pour l'éveil du goût
- Manger ce qui est servi : sensibilisation au gaspillage

# LE BUS

Conformément à la législation, le transport est organisé soit :

- De la commune de résidence à la commune de scolarisation.
- Du lieu de garderie au lieu de scolarisation.

Le lieu de prise en charge et de retour peut-être différent le matin et le soir .

**Carte de bus** : un tarif unique de 72 € pour l'année scolaire (une majoration de 20 € pour une inscription après le 16 juillet).

Réduction de 50% si QF inférieur à 500€

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur les sites :

<https://transport-scolaire.normandie.fr>

<https://nomad.normandie.fr/le-transport-scolaire-0>

A chaque trajet, les enfants devront se munir de leur carte de bus.

Pour toute modification de l'arrêt de montée ou de descente, même exceptionnelle, envoyer un mail à [nomad-car14@normandie.fr](mailto:nomad-car14@normandie.fr) et en copie le secrétariat du Sivos Abc.

## \*Les horaires du soir

| ARRÊT             | COMMUNE          | HORAIRES      |
|-------------------|------------------|---------------|
| École élémentaire | COLOMBY-ANGUERNY | 16h06 / 16h18 |
| Arrêt Coursanne   | COLOMBY-ANGUERNY | 16h21 / 16h23 |
| École maternelle  | ANISY            | 16h34 / 16h45 |
| Arrêt Coursanne   | COLOMBY-ANGUERNY | -             |
| École élémentaire | COLOMBY-ANGUERNY | 16h53 / 16h57 |
| Garderie          | BASLY            | 17h02         |

## Les horaires du matin

## Contacts utiles



### SIVOS ABC



1 Rue du Régiment de la Chaudière  
14610 Colomby-Anguerny



02 31 80 54 25



[sivosabc.secretariat@wanadoo.fr](mailto:sivosabc.secretariat@wanadoo.fr)

Pour les inscriptions ou annulation à la cantine  
et/ou à la garderie :



[sivosabc.periscolaire@outlook.fr](mailto:sivosabc.periscolaire@outlook.fr)

### École élémentaire de COLOMBY ANGUERNY



02 31 08 07 83

### École maternelle d'ANISY



02 31 44 19 85

| ARRÊT             | COMMUNE              | HORAIRES    |
|-------------------|----------------------|-------------|
| Garderie          | BASLY                | 8h00        |
| École élémentaire | COLOMBY-<br>ANGUERNY | 8h06 / 8h10 |
| Arrêt Coursanne   | COLOMBY-<br>ANGUERNY | 8h13        |
| École maternelle  | ANISY                | 8h24 / 8h26 |
| Arrêt Coursanne   | COLOMBY-<br>ANGUERNY | 8h36        |
| École élémentaire | COLOMBY-<br>ANGUERNY | 8h39 / 8h43 |
| École maternelle  | ANISY                | 8h53        |